Bureau du 4 février 2008

Décision n° B-2008-5950

objet : Centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud - Achat de pièces détachées pour les électrofiltres - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'attribution du marché de fourniture de pièces d'origine pour l'achat de pièces détachées pour les électrofiltres du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 18 janvier 2008, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Neu électrofiltres pour un marché à bons de commande d'une durée ferme de quatre ans et d'un montant minimum global de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et un montant maximum global de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier:

DECIDE

- 1° Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour une durée ferme de quatre ans, relatif à l'achat de pièces détachées pour les électrofiltres du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud, et tous les actes contractuels liés, avec l'entreprise Neu électrofiltres pour un montant minimum global de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et un montant maximum global de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC.
- 2° Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine exercices 2008 et suivants sections de fonctionnement et d'investissement centre budgétaire 5840 :
- centre de gestion 584 310 fonction 812 compte 606 320,
- centre de gestion 584 311 fonction 812 compte 606 800.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,